

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE BEAUTIRAN MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

DOSSIER



RÉVISION DU POS EN PLU APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 2023

Le Maire,

COMMUNE DE BEAUTIRAN



MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Nomenclature des pièces du dossier

A – Pièces écrites

- Note complémentaire au rapport de présentation
- Règlement d'urbanisme modifié
- Avis des Personnes Publiques Associées
- Réponses aux observations des Personnes Publiques Associées
- Avis dans un journal d'annonces légales

B – Pièces graphiques

- Règlement : pièce graphique modifiée